

## PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

### SCEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015

Le 7 Septembre 2015 à 20h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de M. Jean-Jacques SIMEON, maire.

**Etaient présents :** M. SIMEON Jean-Jacques, Mme COUZINET Anne-Marie, Mme GUILLOT Gisèle, M. LOIDI Robert, M. SADARGUES Marc, M. JURADO Jean-Claude, M. AROUXET Claude, M. BAYON Patrice, M. GENSSLER Bernard, Mme GONCALVES Martine, Mme HAAS Nicole, Mme FRANCK Hélène, BOTTURA Jean-Louis, M. CABARROQUE Jean-Claude, Mme LE FRANC Audrey, Mme PUY Françoise, Mme TRILLES Sophie, M. CATALA Damien

**Etaient absents excusés :** Mme DE RUS LLODEN Coralie

**Etait absent :**

**Secrétaire :** M. SIMEON Jean-Jacques

### Ordre du jour :

#### Délibérations :

01. Approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal,
02. Délibération portant création de deux régies : une régie de recettes et une régie d'avance,
03. Délibération portant création de deux régies : une régie de recettes et une régie d'avance,
04. Délibération autorisant à indemniser les régisseurs selon le barème fixé par la loi,
05. DM Modificative n°3,
06. Délibération approuvant le marché public passé avec les sociétés STC et Bouillin Poquet pour la restauration de la halle :
07. Délibération autorisant M. le Maire à ouvrir un marché public énergétique : électricité,
08. Délibération approuvant le rapport du commissaire enquêteur concernant le classement de la voirie,
09. Modification simplifiée zone UAa du POS (secteur Ua),
10. Approbation suppression ER3,
11. Approbation des nouveaux statuts de la CCST,
12. Service d'urbanisme : modification de la convention et de l'annexe,
13. Vœu maintien de la ligne 68.

Questions Diverses

#### **01. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal :**

M. le Maire tient à s'excuser pour les délais très courts de diffusion du dossier. Des problèmes informatiques ont empêché l'envoi.

M. le Maire donne par la suite lecture du procès-verbal du dernier Conseil municipal en date du 29 juin 2015 et propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**02. / 03. Délibérations portant création de deux régies : une régie de recettes et une régie d'avance:**

M. le Maire rappelle le contexte de la reprise de compétence de l'animation. Et dans cette dynamique, le service animation a besoin de 2 régies permettant de recevoir les recettes de l'Alae, Alsh et des camps de vacances. M. BAYON précise que les recrutements auront prochainement lieu et que la commission travaille actuellement sur l'impact financier de cette réorganisation.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**04. Délibération autorisant à indemniser les régisseurs selon le barème fixé par la loi :**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**05. DM Modificative n°3 :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il faudrait modifier le budget afin de pouvoir régler le broyeur, les travaux du cimetière, les travaux à la Mairie ainsi que les travaux à l'Eglise.

Compte	Budget	DM N° 3	Total Budget
60612 « Energie et électricité »	115 000.00 €	- 4 308.00 €	110 692.00 €
61522 « Entretien de bâtiments »	16 000.00 €	- 3 208.00 €	12 792.00 €
6227 « Frais d'acte, de contentieux »	4 000.00 €	- 1 215.00 €	2 785.00 €
023 « Virement à la section d'investissement »	0.00 €	8 731.00 €	8 731.00 €
021 « Virement de la section de fonctionnement »	0.00 €	8 731.00 €	8 731.00 €
2188/62 « Autre immo. corporelles / Tracteur »	0.00 €	4 308.00 €	4 308.00 €
2313/69 « Immo. en cours de construction / Mairie »	0.00 €	2 692.00 €	2 692.00 €

21316/70 « Equipement cimetièrre / Cimetière »	5 790.00 €	1 215.00	7 005.00 €
2313/68 « Immo. en cours de construction / Eglise »	16 176.00 €	516.00 €	16 692.00 €

De ce fait, il propose à l'assemblée de modifier le budget communal 2015 comme ceci. La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**06. Délibération approuvant le marché public passé avec les sociétés STC et Bouillin Poquet pour la restauration de la halle :**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal du résultat du marché public portant sur la réfection de la toiture et des piliers extérieurs de la halle. 15 offres ont été réceptionnées, toutes valides. Il a cependant été convenu de solliciter pour les 2 lots des demandes de précisions. La commission a, par la suite, procédé à la lecture du rapport d'analyse tenant compte des nouvelles précisions et vous propose de désigner :

Lot 1 (restauration des façades extérieures): Bouillin Poquet 157 Route de Verdun ZAC Les Mines BP 20037 - 31330 GRENADE pour un montant de la somme de 113 392,69 € HT

Lot 2 (restauration de la toiture): Sud Toiture Charpente Rue de Partanaïs, 31650 Saint-Orens-de-Gameville pour un montant total de 71 038,90 € HT.

M. SIMEON indique que les travaux commencent le 15 septembre par l'installation de l'échafaudage permettant aux entreprises d'intervenir dès le 24 septembre. Mme PUY s'interroge sur l'emprise des travaux sur les places de stationnement. Question à laquelle M. CABARROQUE répond que toutes les places seront conservées. Mme LE FRANC demande si le marché plein air du vendredi sera maintenu sous la halle. M. SIMEON répond négativement. Le marché sera déplacé rue de la Mairie durant les travaux. M. LOIDI se réjouit que le montant du marché soit inférieur au premier estimatif. M. SIMEON lui répond que c'est en raison de la toiture. Mais rajoute M. LOIDI, il faut conserver quelques marges pour faire face aux mauvaises surprises. M. GENSSLER demande à ce que les services réfléchissent sur le fonctionnement du Marché de Noël qui a lieu traditionnellement sous la halle.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**07. Délibération autorisant M. le Maire à ouvrir un marché public énergétique : électricité :**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le SDEHG qui avait délégation de la commune afin de procéder à l'ouverture de ce marché ne peut pas le faire. M. LOIDI regrette cette situation. M. GENSSLER indique que la commune fera d'elle-même le marché public pour la fourniture électrique tarif jaune exclusivement.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

#### **08. Délibération approuvant le rapport du commissaire enquêteur concernant le classement de la voirie :**

Après avoir donné lecture des conclusions du Commissaire enquêteur, M. le Maire précise qu'il existe un délai de recours. M. LOIDI se satisfait de cette démarche qui aurait dû être faite depuis des décennies.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

#### **09. Modification simplifiée zone UAa du POS (secteur Ua) :**

Il s'agit simplement de modifier le règlement de la zone UAa du POS afin de permettre au promoteur Amétis d'introduire dans leur projet de rénovation du Parc de Rance la possibilité d'opter pour des menuiseries en PVC en accord avec les ABF.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

#### **10. Approbation suppression ER3 :**

Il s'agit de la dernière étape visant à supprimer l'emplacement réservé n°3 permettant ainsi l'obtention d'un permis de construire.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

#### **11. Approbation des nouveaux statuts de la CCST :**

L'approbation des nouveaux statuts de la CCST entraîne un dialogue entre les élus. M. SIMEON explique la position du Président de la CCST et son choix de fusionner avec Toulouse métropole, choix défendu par la commune de Lévis. M. LOIDI indique que déjà en 2011, Lévis avait délibéré pour opter pour Toulouse métropole. Mme HAAS demande des précisions sur la démarche, démarche qui est expliquée par M. SIMEON avec les compléments de M. LOIDI. Une CDAC doit avoir lieu fin septembre et cette réunion décidera du sort de la CCST. Mme PUY s'interroge sur l'avenir des centres sociaux qui si une telle position était approuvée seraient transférées aux communes. Mme COUZINET s'interroge sur l'avenir de la communauté de communes de Cadours. M. LOIDI revient sur le rôle central du Préfet qui peut décider ou non d'une fusion partielle ou intégrale avec Toulouse métropole.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

#### **12. Service d'urbanisme : modification de la convention et de l'annexe :**

M. le Maire précise que la convention doit être modifiée en raison des évolutions.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **13. Vœu maintien de la ligne 68 :**

M. le Maire informe le Conseil municipal de la fermeture inopinée de la ligne 68. Il souligne que le Conseil municipal doit se mobiliser afin de ne pas pénaliser les habitants et les utilisateurs de cette ligne. Mme TRILLES précise qu'une rencontre est prévue d'ici quelques jours en présence du Conseiller départemental avec les services du Conseil départemental.

**Ainsi fait et délibéré le 7 Septembre 2015**

**Au registre sont les signatures.**

**Pour copie conforme**

#### **LE MAIRE**

SIMEON Jean-Jacques

#### **LES ADJOINTS**

GUILLOT Gisèle

BAYON Patrice

LOIDI Robert

GONCALVES Martine

CABARROQUE Jean-Claude

#### **LES CONSEILLERS DELEGUES**

GENSSLER Bernard

TRILLES Sophie

#### **LES CONSEILLERS**

AROUXET Claude

FRANCK Hélène

HAAS Nicole

SADARGUES Marc

CATALA Damien

HAAS Nicole

LE FRANC Audrey

COUZINET Anne-Marie

JURADO Jean-Claude

PUY Françoise